

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Mercredi 17 septembre 2025 au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de **Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.**

Neuf (09) affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

- Trois (3) projets de décrets, au titre du Ministère des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement ;
- Un (1) projet de décret, au titre du Ministère de l'énergie et de l'hydraulique.
- Cinq (5) communications, au titre du Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale.

I/- Ministère des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement

Invitée par le Président de la République à prendre la parole, Monsieur Pierre MABIALA, Ministre d'Etat, ministre des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres trois (3) projets de décret.

Le premier texte présenté est le projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat, constituée d'une emprise du domaine public maritime, située au lieu-dit « Hollmoni », district de Loango, département du Kouilou, par la société Luyuan des mines Congo.

La société Luyuan des mines Congo est attributaire du permis minier dit « Mboukoumassi », pour l'exploitation des sels potassiques au lieu-dit « Hollmoni », district de Loango, département du Kouilou.

L'exploitation de la potasse constitue une composante essentielle de la stratégie nationale de valorisation des ressources minières, dans une perspective de transformation locale, de création de valeur ajoutée et de développement d'industries connexes.

Ce projet de décret a pour objet de conférer à une personne morale de droit privé, l'occupation d'une emprise du domaine public de cinq-cents soixante-dix-sept hectares quatre-vingt-quatre ares vingt-six centiares (577ha 84a 26ca), pour une durée de vingt (20) ans.

Cette attribution foncière est justifiée par la nécessité d'implanter une infrastructure portuaire moderne destinée à l'exploitation des granulés de potasse.

Ce projet dont les crédits sont exécutés à plus de deux-cents millions (200 000 000) de dollars (USD) est porteur d'un grand potentiel

d'emplois, tant dans les phases de construction que d'exploitation, notamment :

- Environ 1500 emplois directs en phase de construction,
- Plus de 800 emplois permanents en phase d'exploitation industrielle,
- D'autres milliers d'emplois indirects générés dans les services de soutien, de la logistique, du commerce et des transports.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le **projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat constituée d'une emprise du domaine public maritime, située au lieu-dit « Hollmoni » district de Loango, département du Kouilou, par la société Luyuan des mines Congo.**

Deux (2) autres projets de décrets ont été présentés au titre du ministère des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement.

Il s'agit :

- **du projet de décret portant déclassement de la propriété bâtie du domaine public de l'Etat cadastrée Section, Bloc/parcelles 52, 53, 54, 54 bis, 55, 56, 58 et 59, arrondissement n° 2 Youlou Pougui, centre-ville, commune de Dolisie, département du Niari;**

- et du projet de décret portant cessation à titre gracieux de la propriété bâtie du domaine privé de l'Etat cadastrée Section, Bloc/, parcelles 52, 53, 54, 54 bis, 55, 56, 58 et 59, arrondissement n° 2 Youlou Pongui, centre-ville, commune de Dolisie, département du Niari.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a décidé d'implanter une agence bancaire dans la ville de Dolisie, chef-lieu du département du Niari.

L'ouverture de cette agence s'inscrit dans le cadre du renforcement de la présence institutionnelle de la BEAC au niveau national et sous-régional, et vise à mieux desservir les populations et les institutions financières locales.

Afin de réaliser ce projet, une réserve foncière de l'Etat, d'une superficie de trois hectares trente-neuf ares quatre-vingt-dix-huit centiares (3ha 39a 98ca), a été identifiée au centre-ville de Dolisie.

La BEAC en sollicite l'acquisition à titre gracieux, conformément aux usages en matière d'accueil d'institutions communautaires d'intérêt stratégique.

L'implantation de cette agence présente des retombées positives, tant pour l'Etat congolais que pour les populations locales, à savoir :

- une meilleure couverture bancaire dans la partie sud du pays ;
- la création d'emplois directs et indirects ;
- et la redynamisation du tissu économique local, par une plus grande circulation monétaire.

De même par ce projet, la BEAC va construire un édifice imposant, d'architecture futuriste, qui apportera une valeur ajoutée esthétique et fonctionnelle au paysage urbain de Dolisie.

Elle contribuera à rehausser l'image de la ville de Dolisie, comme pôle économique et administratif d'avenir.

La cession gratuite d'un fonds de terres domaniales au profit de la BEAC pour la construction de son agence de Dolisie se justifie par l'intérêt général du projet qui concilie la politique d'aménagement du territoire au développement économique local et à l'intégration sous-régionale.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté les **projets de décrets portant respectivement déclassement de la propriété bâtie du domaine public de l'Etat cadastrée Section, Bloc/parcelles 52, 53, 54, 54 bis, 55, 56, 58 et 59, arrondissement n° 2 Youlou Pongui, centre-ville, commune de Dolisie, département du Niari et cessation à titre gracieux de la propriété bâtie du**

domaine privé de l'Etat cadastrée Section, Bloc/parcelles 52, 53, 54, 54 bis, 55, 56, 58 et 59, arrondissement n° 2 Youlou Pongui, centre-ville, commune de Dolisie, département du Niari.

II/- Ministère de l'énergie et de l'hydraulique

Invité par le Président de la République à prendre la parole, Monsieur Emile Ouessou, Ministre de l'énergie et de l'hydraulique a présenté le **projet de décret portant approbation du Pacte national énergétique de la République du Congo.**

Le Sommet Africain pour l'Energie tenu à Dar es Salam, les 27 et 28 janvier 2025, sur le thème : « Accélérer l'avenir énergétique en Afrique », a posé les bases d'une nouvelle ère de la politique énergétique sur l'ensemble du Continent africain.

Cette ère introduite par la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement et leurs partenaires, vise à fournir, à l'horizon 2030, de l'électricité à 300 millions d'africains, sur les 690 millions recensés, n'y ayant pas accès.

L'adhésion pleine et entière à ce projet par son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, témoigne la volonté de la République du Congo pour l'accès à l'électricité à près de six millions (6.000.000) de Congolais à l'horizon 2030.

C'est dans cette perspective que la République du Congo a signé la Convention de Dar Es Salam de janvier 2025, en vue, entre autres, d'établir des alliances de partenariat stratégique autour des objectifs et des actions visant à projeter le futur commun de l'accès universel à l'électricité.

Pour arrimer le Congo à la Mission 300, le Gouvernement s'est engagé à élaboré le pacte National Energétique de la République du Congo à l'issue des discussions et consultations avec diverses parties prenantes, notamment les partenaires techniques et financiers au développement, le secteur privé et la société civile.

Ce pacte vise comme objectifs à :

- réhabiliter et développer les infrastructures énergétiques à des coûts compétitifs ;
- tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue ;
- progresser vers l'accès universel à l'énergie, en mettant l'accent sur les zones rurales et mal desservies, et accélérer l'adoption de solutions de cuisson propres ;
- encourager la participation du secteur privé pour débloquer des ressources supplémentaires ;
- assurer la viabilité financière des sociétés du service public d'électricité afin d'assurer la sécurité énergétique et de fournir des services fiables et abordable.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le **projet de décret portant approbation du Pacte national énergétique de la République du Congo.**

III/- COMMUNICATIONS

Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale

Invité par le Président de la République à prendre la parole, Monsieur Ludovic NGATSE, ministre de l'économie, du plan et de l'intégration régionale, a présenté aux membres du Conseil des ministres cinq (5) communications.

La première communication porte sur la transition vers le système de comptabilité nationale 2008 pour la production des comptes nationaux du Congo.

La République du Congo continue de produire ses comptes selon le Système de Comptabilité Nationale de 1993. Ce système comptable ne prend pas en compte plusieurs composantes essentielles de l'économie actuelle, comme le secteur informel, les services numériques ou le capital naturel.

L'avantage de la transition au Système de Comptabilité Nationale 2008 peut se traduire par :

- l'opportunité stratégique pour le Congo de moderniser son appareil statistique et de renforcer sa position sur la scène internationale ;
- la prise en compte optimale des secteurs économiques, tels que l'économie informelle, les services numériques et la valorisation du capital naturel et son intégration au produit intérieur brut ;

- la revalorisation du Produit Intérieur Brut avec des retombées positives sur des indicateurs clés qui en découlent ;
- le renforcement des mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et l'augmentation des recettes publiques ;
- le renforcement de la crédibilité du Congo auprès des institutions financières internationales, des investisseurs et des partenaires au développement.

La deuxième communication est relative à la participation de la délégation congolaise à la 60^e assemblée annuelle 2025 des conseils des gouverneurs du groupe de la Banque africaine de développement (BAD) et à la 61^e assemblée annuelle du fonds africain de développement (FAD), du 26 au 30 mai 2025, à Abidjan, République de Côte d'Ivoire.

Monsieur le Ministre de l'économie, du plan et de l'intégration régionale a donné des informations portant sur la participation de la République du Congo à ces assemblées annuelles de 2025 du Groupe de la BAD, tenues sous le thème « **Tirer le meilleur parti du capital de l'Afrique pour favoriser son développement** ».

Au cours de ces assemblées annuelles, cinq (5) séances des Conseils des Gouvernements ont eu lieu à huit clos.

Ces séances ont porté principalement sur :

- l'examen et l'approbation du rapport du Comité directeur mixte, du rapport du Comité directeur du Conseil des Gouverneurs sur l'élection du nouveau président, du rapport de la réunion du Comité permanent du Conseil des gouverneurs et sur les conditions de service du personnel;
- l'élection des Administrateurs ;
- l'audition des cinq (5) candidats au poste de président du Groupe de la BAD.

Les assemblées annuelles ont également été marquées par :

- l'élection de Monsieur Sidi Ould Tah, de nationalité mauritanienne, au poste de Président de la BAD, à l'issue du troisième tour du scrutin ;
- l'accession de la République du Congo à la Présidence du Conseil des Gouverneurs.

A cet effet, Monsieur Ludovic NGATSE, ministre chargé du plan, Gouverneur de la BAD pour la République du Congo, a officiellement reçu le témoin de la Côte d'Ivoire, pour assumer désormais la présidence du Conseil des Gouverneurs pour un mandat d'un an.

- l'organisation des prochaines assemblées annuelles du groupe de la BAD à Brazzaville du 26 au 30 mai 2026 ;
- la réunion annuelle des Gouverneurs de la circonscription Afrique centrale.

La troisième communication est relative à la participation de la délégation congolaise à l'installation du nouveau président élu de la Banque Africaine de Développement.

Le Ministre de l'économie, du plan et de l'intégration régionale a informé les membres du Conseil des ministres sur la participation de la délégation congolaise, qu'il a conduite, à l'installation du 9^{ème} Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), le 1^{er} septembre 2025.

La cérémonie d'installation du nouveau Président de la Banque Africaine de Développement s'est déroulée en présence et sous la Très Haute Autorité de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, accompagné de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Ghazouani, Président de la République Islamique de Mauritanie.

Les dernières communications ont respectivement concerné la 7^{ème} Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la 16^e Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), tenues à Bangui (République Centrafricaine) le 10 septembre 2025.

S'agissant de la 7^{ème} Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), tenue le 7 septembre 2025 à Sipopo, en République de Guinée Equatoriale, sous la présidence de Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Monsieur Ludovic NGATSE, ministre en charge de l'économie a informé les Membres du Conseil des ministres de la participation de la République du Congo à ladite Conférence.

Le Président de la République, chef de l'Etat Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, était représenté à cette Conférence par Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Cette session a été précédée par une réunion du Conseil des Ministres de la CEEAC, présidée par le Ministre chargé de l'intégration régionale de la République de Guinée Equatoriale, assisté des Ministres chargés de l'intégration régionale de Sao-Tomé et Principe, en qualité de Vice-Président et de la République Démocratique du Congo, en qualité de Rapporteur.

La Conférence a suivi la lecture et a pris acte du rapport du Conseil des Ministres, en formulant à cet effet des directives et des orientations appropriées.

Elle a également entériné la recommandation du Conseil des Ministres de poursuivre le processus de sélection des membres de l'exécutif de la nouvelle Commission.

La Conférence des Chefs d'Etat a procédé à la nomination de Monsieur Ezéchiel NIBIGIRA, de nationalité burundaise, au poste de Président de la Commission de la CEEAC pour un mandat de cinq (5) ans non renouvelable et a décidé de son installation immédiate.

La Conférence a également pris note de la candidature de Monsieur l'Ambassadeur Firmin Edouard MATOKO, de nationalité congolaise, au poste de directeur général de l'UNESCO.

Enfin, la Conférence a suivi un rapport sur la situation sécuritaire en République Démocratique du Congo.

La 16^e Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), s'est tenue le 10 septembre 2025 à Bangui, en République -Centrafricaine, sous la Présidence de Son Excellence le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président sortant de ladite Conférence.

La délégation de la République du Congo a été conduite par Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Monsieur Ludovic NGATSE, ministre en charge de l'économie a informé les Membres du Conseil des ministres qu'au cours des travaux à huit clos, la Conférence a suivi la communication spéciale de Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO, en sa qualité de Président dédié du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC.

A cet effet, Son Excellence Monsieur le Président de la République du Congo a présenté l'état d'avancement de la deuxième génération du programme et a mis en évidence les progrès accomplis, notamment en matière de discipline budgétaire, de relance de la croissance et de consolidation des finances publiques.

La Conférence a salué la qualité et la clarté de cette présentation, puis a recommandé d'engager rapidement la troisième phase du préfinancement de la CEMAC, orientée vers l'industrialisation, la diversification économique et le renforcement du cadre macroéconomique.

Par ailleurs, la Conférence a confié à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO la mission de conduire une réflexion sur la réforme du cadre de coopération monétaire entre la CEMAC et la France.

La Conférence a ensuite suivi la communication du Président de la République de Guinée Equatoriale, consacrée au Programme d'Amélioration du Fonctionnement des Institutions, qui vise à renforcer la gouvernance, à promouvoir l'équité dans la rotation des responsabilités, à améliorer le financement de l'intégration et à accroître l'efficacité des organismes communautaires.

La Conférence a, en outre, pris acte de la communication du Président de la République du Cameroun, Son Excellence Paul BIYA, ainsi que les rapports présentés par le Président de la Commission, le Gouverneur de la BEAC et le Président de la BDEAC.

Enfin, la Conférence des Chefs d'Etat a transmis à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, la présidence de la Conférence des chefs d'Etat de la CEMAC.

IV/- NOMINATION

Enfin, le Conseil des Ministres a procédé à des nominations.

- **Au titre du ministère des affaires foncières et domaine public, chargé des relations avec le Parlement :**

Directeur général du domaine de l'Etat : M. NGOUEDY MAKOTA Jean Noel.

- **Au titre du ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat :**

Inspecteur général des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat : M. DIAMBOU BOUNKITA Dimitri Presley.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 12H15.

Fait à Brazzaville, le 17 septembre 2025

Pour le Ministre de la communication et des médias,
Porte-parole du gouvernement, en mission,

Le Garde des sceaux, ministre de la justice,
des droits humains et de la promotion
des peuples autochtones,

Aimé Ange Wilfrid BININGA